

**COMMUNE DE REDESSAN**Registre des Délibérations du  
conseil municipal

Séance du 02 mars 2026



<i>Nombre de Membres</i>	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	24
Nombre de votants	21

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-sept février deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD - TRINQUIER, Maire

Présents : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, S. BONNET, C. CAVAILLES, E. FAUCHOUX, C. GLEIZES, G. MANCUSO, F. MARECHAL, P. MEGE, J. L. MICHEL, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, O. ROMAN, R. SAINTOT, L. SAUD, B. TELLIER, C. VIGO

Pouvoirs :

A. COLSON donne pouvoir à B. BAILLET

M. T. de GOULET donne pouvoir à C. VIGO

Absents : F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, S. VEIGALIER

*Secrétaire de séance* : Valérie BOCCASSINO

**Objet : Affectation et reprise des résultats de l'exercice 2025**

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Le Maire, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2025 dont les résultats, se présentent comme suit :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Total des recettes	3 785 436,22	1 059 396,00
Total des dépenses	3 654 956,30	1 515 302,60
Résultat net de l'exercice	130 479,92	-455 906,60
Résultat reporté N-1	241 478,81	732 533,07

Résultat à affecter	371 958,73	276 626,47
---------------------	------------	------------

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

**ARTICLE UNIQUE** : approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2025 de la façon suivante :

Section de fonctionnement : c/ R002 (résultat reporté) : 371 958.73 €

Section d'investissement : c/ R001 (résultat reporté) : 276 626.47 €

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER

Maire de REDESSAN



Publicité	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-213002116-20260302-D2026\_018-D